**Compte rendu de la réunion du Comité de Village de Taussat les Bains**

**du 27 juin 2023, salle de quartier de Taussat**

La séance est ouverte à 15h00.

Présent(e)s : M. Lacombe, Mme Bavozat, M. Ballongue, Mme Defourne, M. Fraiche, M. Geoffroy, Mme Georgelin, Mme Huneau, M. Mercadier, M. Riquier.

Excusé(e)s : Mme Garaud, M. Polo.

Absent(e)s : M. Aurientis, M. Redon.

Invité(e)s : M. Durou, M. Clément, M. Augé, Mme Aurientis, Mme Barran-Darcos, M. Beguin, M. Berthomieux, Mme Caverne, M. Mme Chatain, M. Chaudoy, M. Conbarieu, M. Coudert, M. Courbin, M de Courcy, M. Delattre, M. Mme Deligne, M. D’Elloy, M. Dupin, M. Fraiche, M. Gervilla, M. Glaentzlin, M. Jambon, M. Larroque, Mme Meynard, M. Miquel, M. Mme Morell, Mme Plostrat, M. Perrez, M. Savariaud.

Monsieur Durou, directeur du pôle sécurité, citoyenneté, culture et vie locale, a été sollicité pour apporter des précisions sécuritaires et réglementaires sur plusieurs points.

Monsieur Clément, directeur du **S**yndicat **M**ixte des **P**orts du **B**assin d’**A**rcachon, a été sollicité pour apporter des précisions aux différents sujets concernant le Vieux Port.

**Ordre du jour** :

* 01 : Ecluse et environs du Vieux Port
* 02 : Zone de rencontre
* M. Miquel demande la parole pour recevoir un courrier de la Mairie afin de lister toutes les obligations qui lui incombent, réduisant ainsi les visites désagréables de la PM.

**01 : Ecluse et environs du Vieux Port :**

* Rappel des 3 missions principales du SMPBA :

**1.** Assurer la **gestion** du domaine portuaire, y compris la police portuaire.

**2. Entretenir** l’ensemble des infrastructures horizontales et verticales des ports et d’en permettre ainsi un fonctionnement opérationnel, réglementaire et sécurisé.

**3.** Réaliser sur son périmètre l’ensemble des **opérations d’investissements** nécessaires.

**Le désenvasement de mars dernier** n’a pas pleinement satisfait les usagers du port :il ne permet pas d’assurer une plage convenable de circulation des bateaux, qui était de 3h30 avant et après l'étal il y a encore 5 ou 6 ans, et qui est la norme actuellement au port de Cassy, mais de seulement 2 h au Vieux Port.

En attente : un banc, une attache ponton,un balisage identitaire du chenal et le redressage d’un tamaris.

**Le mécanisme de chasse d’eau de la maline est il réellement utile pour réduire l’envasement du port?** Question cruciale, les services du SMPBA, de la Mairie et du SIBA (en raison des eaux pluviales qui se déversent dans la maline) se réuniront pour déterminer l’utilité de **la maline**. Il va falloir répondre rapidement à cette question car la situation de notre port en dépend.

Un peu d’histoire : A l’origine 2 espaces contigus (réserves d’eau)étaient ouverts manuellement à marée basse pour évacuer les sédiments stagnants. Les ostréiculteurs brassaient la vase du fond du port et des abords pour une meilleure évacuation avec l’effet de chasse. Cela fonctionnait puisque le port était beaucoup moins envasé (nous avons un début de réponse).

**Remise en état de l’écluse**, il va falloir investir :écluse automatique, semi-automatique, manuelle. Il serait bien de nommer **un responsable** joignable 24/24. ( en cas d’évènement majeur :inondation du 20 janvier dernier, par exemple)

**Entretien de la maline :** le désenvasement semble plus que nécessaire puisque plus d’1.5m de vase tapisse le fond et les abords. Estimation d’environ 3000m3 de sédiments qui, en équivalence en eau, pourraient devenir une belle chasse naturelle.

**Autre point important ;** la question du traitement de l’hydraulique du Bassin en amont, ce qui solutionnerait peut-être l’envasement des ports du fond du Bassin. Une rencontre entre la préfecture, le SIBA, le SMPBA, les Mairies, la DDTM / DIRM devrait se mettre en place et échanger sur ce sujet.

Question : La pièce pour l’écluse est-elle commandée ?

Réponse : NON.

Question : Avez-vous un planning pour les toilettes ?

Réponse : Entretien et maintenance en 2024.

Question : Le Massurat peut-il être à nouveau détourné vers le port de Fontaine vieille ?

Réponse : Il faut en parler avec les services concernés.

* **02 : Zone de rencontre**

Un affichage au sol est demandé afin de mieux matérialiser visuellement la zone de rencontre.

**Sur la raquette du port, il est proposé** un accès piétonnier avecune interdiction aux véhicules sans autorisation ; un macaron sera délivré par la Mairie pour valider l’accès aux habitants, usagers du port et **A**utorisation d’**O**ccupation **T**emporaire.

- Un panneau d’information indiquera l’accès des commerces et les stationnements minute au niveau du sens interdit

- Un rack à vélos sera installé

- les arrêts minute seront situés sur la gauche avec une place PMR afin de préserver une vue dégagée sur le Bassin.

**Allée Tamaris,** la route sera refaite dans toute sa largeur jusqu’au muret.

quelques stationnements temporaires pour les usagers du port seront aménagés afin de pouvoir décharger les véhicules en sécurité.

5 places de stationnements seront réservés aux riverains avec le même système de macaron.

Il a été également évoqué que cette allée soit **en sens unique**.

Il est à noter que **cette proposition de** **sens unique a suscité une forte opposition**, **d'autant** que le comité en avait déjà débattu **lors de la réunion de concertation en avril 2022** (cf. CR du 01/04/22 **en PJ)**."

Une forte inquiétude a été exprimée à l’égard des risques encourus par les cyclistes arrivant en sens inverse . Le sens unique est susceptible d’engendrer une augmentation de vitesse et ce n’est pas l’esprit recherché sur la promenade du port.

Un comptage du nombre de véhicules va être fait, sur les allées Tamaris/Guittard/Réveleau.

Une période test est demandée si la nécessité de modifier ou non le sens de la circulation est confirmée.

La COBAN doit intervenir pour enlever le poteau situé à l’avant de la Cabane des Arts ;au même endroit, les coffrets électriques seront également enlevés.

**Questions diverses et remarques :**

- Que peut-on faire contre les odeurs de friture sur le port ?

- Peut-on allonger la durée de l’éclairage public sur le port ?

- Le fleurissement et l’entretien des abords du port se dégradent depuis la reprise de compétence par le SMPBA.

La séance est levée à 18h15.